

Aide à la pratique artistique

Depuis 2002, Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture apporte son concours à l'action du Conseil régional en faveur de rencontres avec des écrivains, des illustrateurs et des auteurs de bandes dessinées, dans les lycées et les établissements de formation.

En 2022, le dispositif « Passeurs de culture » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, proposant aux enseignants d'organiser des rencontres entre les élèves et des auteurs, illustrateurs ou dessinateurs de la région, se transforme en « Projet Arts et Culture en lycée, CFA et établissement spécialisé ».

Ce nouveau dispositif propose chaque année des aides à la pratique artistique des lycéens et apprentis dans le cadre de l'appel à projet « Aides à la pratique artistique ». Des projets d'ateliers de pratique artistique s'appuyant sur des intervenants professionnels, notamment des écrivains, illustrateurs, dessinateurs ou scénaristes de bandes dessinées, dans une démarche de création et de diffusion en lien avec une structure culturelle, peuvent notamment être financés. La Région prend en charge la rémunération de l'auteur et ses frais de déplacement, ainsi que ceux des élèves, pour des déplacements en région uniquement.

Le dépôt des demandes se fait par les établissements scolaires et de formation sur l'extranet de la Région SICORRA : [SICORRA](#)

Plus d'informations sur l'appel à projets sur la page Découverte Région du site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : [<https://sicorra.auvergnerhonealpes.fr/public>]

Les auteurs qui participent au dispositif

Retrouvez la liste complète des auteurs participants au dispositif et leurs présentations, [sur le site Auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes](#) :